

Lahoucine tué par la police

À Montigny-en-Gohelle (62), première version fournie par les médias, « bien renseignés » par la police : Lahoucine, déjà impliqué dans des affaires de toxicomanie, aurait braqué un hôtel puis blessé un flic à la poitrine avec des ciseaux. Puis, petit à petit, une autre vérité commence à poindre. En fait de toxicomanie, Lahoucine a été condamné une seule fois et seulement pour possession de stupéfiant. En fait de braquage, il semblerait qu'il ait (mais était-ce bien lui ?) menacé la réceptionniste de l'hôtel avec des ciseaux trouvés là sur le comptoir. Il est même possible que, mécontent de la qualité de sa chambre, il ait seulement réclamé un remboursement. Puis la réceptionniste lui montre que la caisse est vide et qu'elle ne peut donc rien lui donner : il s'en va. En fait de blessure du flic, celui-ci portait un gilet pare-balles et Lahoucine n'a blessé personne. Le flic s'est blessé à la tête en tombant (on ne dit nulle part comment il est tombé). Alors Lahoucine, qui avait déjà une balle dans les jambes, aurait eu l'intention de frapper le policier à la gorge. Cette soi-disant intention aurait suffi à déclencher les tirs des 2 collègues du policier. Une nouvelle fois, la police a fait état de toutes ses « compétences » et, une nouvelle fois aussi, c'est un jeune des quartiers populaires qui en est victime. Jeudi 28, des jeunes du quartier ont affronté la police. Le lendemain une longue marche de 500 habitants, de tous âges et origines s'est déroulée, une rose et la photo de Lahoucine à la main, jusqu'au commissariat d'Hénin-Beaumont. C'est là que le cri : « Police assassin, justice complice » a jailli de la foule jusque-là silencieuse. Un témoignage : <http://www.youtube.com/watch?v=ED8rJmHUI88> – la page facebook de la famille : <http://www.facebook.com/HommageAHoucine?fref=ts>

Non-lieux et relaxes Violences sur un détenu : les policiers relaxés

Quatre policiers et un maton comparaissaient le 15 mars devant le tribunal correctionnel de Pontoise pour avoir frappé un détenu, Grégory C, le 25 janvier, dans l'enceinte du palais de justice. Grégory, âgé de 29 ans, était lui-même poursuivi pour outrage, rébellion, violences volontaires face aux policiers. Parole contre parole, devinez quelle est la parole qui l'a emporté ? Les policiers ont été relaxés, Grégory a écopé un an ferme. Il a fait appel.

Villiers-le-Bel : le droit au mensonge est officialisé

Le 25 novembre 2007, deux jeunes de 15 et 16 ans, Moushin et Lakamy, ont été tués par une voiture de police qui a heurté leur mini-moto. Suite à la révolte qui a suivi, des jeunes gens ont été condamnés à de lourdes peines de prison. Il s'avère que les quatre flics de la patrouille ont menti sur la vitesse de leur voiture, quand ils déclaraient qu'ils respectaient la limite des 50 km/h. Mensonge avéré, mais où est le problème ? Le juge d'instruction a prononcé une ordonnance de non-lieu. Tout rentre dans l'ordre.

Sur le vif À Montréal, les forces policières défendent leur image à coups de matraques

« Le COBP dénonce vigoureusement le sabotage de la 17e manifestation contre la brutalité policière [...] au point de départ, les policiers arrêtaient déjà des individus en leur enlevant pancartes et bannières. [...] Par la suite, les tentatives d'encercllement se sont succédées au rythme des grenades assourdissantes et des matraques. Au total, 298 arrestations (sur "quelques centaines" de participants et participantes, selon la plupart des sources... faites vous-même le ratio !) [...] Que ce soit dans la rue avec les personnes en situation d'itinérance, dans les réserves autochtones, dans les quartiers chauds ou dans le village gai, la violence et l'impunité policière sont quotidiennes. Soyons solidaires et reprenons la rue dès que possible ! »

Extrait du communiqué du COBP (Collectif opposé à la brutalité policière) <http://www.cobp.resist.ca/>

<http://resistons.lautre.net/>

informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°118 • avril 2013

Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

« Voir nos mères pleurer ? On en a marre ! »

« Yassin n'a pas posé de problème, il ne devait pas mourir ce soir-là. On a voulu faire un mouvement qui parte du cœur, qui parte de la douleur de toutes ces mères que vous voyez là. L'immigration est épuisée d'enterrer ses enfants... épuisée... Lorsqu'ils ne sont pas à l'hôpital, ils sont en psychiatrie, ils sont aux Baumettes, on est fatigués... C'est une jeunesse qui est française, qui est une chance pour ce pays. Vous avez vu cette cité ? Elle ressemble à toutes les autres cités : la crasse, le manque de gardien, les ascenseurs qui marchent pas, la misère des favelas en plein Marseille ! Nous nous battons depuis des années pour que ça change ! Laissez nos jeunes vivre en paix dans ce pays ! Donnez-leur la formation, donnez-leur un emploi, c'est tout ce qu'on vous demande aujourd'hui ! Voir nos mères pleurer ? On en a marre ! »

Voilà ce qu'Aniffa, tante de Yassin Aïbèche Souilah (jeune homme de 19 ans tué le 13 Février dernier à 2h du matin devant une épicerie par un policier ivre qui, en dehors de ses heures de boulot, a utilisé son arme de service pour lui perforer l'artère fémorale, voir RE 117), a déclaré à la radio. Face aux calomnies et mensonges qui salissent systématiquement les victimes des violences et crimes policiers, face à ceux qui les justifient, face à la misère et le chômage que pourrait-on dire de plus juste ? C'est cette parole qu'il faut écouter, c'est à cette douleur et cette révolte qu'il faudrait pouvoir répondre. Le samedi 23 mars des manifestations ont eu lieu à travers toute la France pour protester contre les violences policières et réclamer « Vérité et Justice » pour les victimes de crimes policiers. À Marseille, un rassemblement en mémoire de Yassin a rassemblé 150 personnes ; à Paris, les familles et amis de Lamine Dieng, Abou Bakari Tandia, Ali Ziri, Wissam El Yamni (venus de Clermont Ferrand), Amine Bentounsi, Youssef Mahdi, Nabil Mabtoul (venus de Villefranche près de Millau) ont défilé durant plus de 4 heures.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Le tampon «R» pour les Rroms ?

Valls se dépasse : «Les Rroms ont vocation à rester en Roumanie, ou à y retourner.» déclare-il. Tous les citoyens de l'Union ont le droit de se déplacer, de s'installer et de travailler où ils veulent. Sauf les Rroms de Roumanie. Pourquoi pas mettre un tampon spécial «R» dans leurs passeports pour que les autorités voient tout de suite à qui elles ont l'affaire, pour les distinguer des «vrais» Roumains. Quelqu'un a déjà eu cette idée avec un «J» majuscules pour les Juifs, ou des passeports de couleur pour les Rroms. Ça vous fait peur ? Mais il ne faut pas se cacher les yeux, c'est toujours avec les autres que ça commence.

Boulicia Kleb

autrement dit «les policiers sont des chiens». C'est le titre d'un morceau du rappeur tunisien *Weld El 15* dont le clip circule sur le net (http://www.youtube.com/watch?v=6owW_Jv5ng4) et qui fait le constat, bien connu des tunisiens, de la violence et de la corruption de la police et de l'envie d'en découdre de certains jeunes («*Je vais égorger un policier à la place du mouton*» chante encore *Weld El 15*). Les participants à la réalisation du clip sont accusés d'injures et menaces envers les forces de l'ordre. Le 12 Mars, le cadreur et une actrice ont été mis en détention, les autres sont recherchés. Finalement ce qui a changé depuis la révolution, c'est que les langues se sont publiquement déliées car la peur semble avoir quitté le peuple tunisien. Ainsi, après l'affaire de la jeune fille violée par 2 policiers qui l'ont surprise avec son fiancé dans une voiture vers 2 h du matin, c'est au tour d'une chanteuse de Sousse de porter plainte contre ses violeurs, deux hommes accompagnés de leur pote flic qui entend par sa seule présence leur assurer l'impunité, tout en jouant au voyeur. La langue des experts s'est elle aussi déliée comme le montre cette déclaration du psychiatre Yosri Delli : «*Malgré le fait que l'acte de viol soit un acte individuel, ses causes*

remontent à des défaillances bien ancrées dans le système sécuritaire grâce à des décennies de dictature. Selon la logique de l'agent de sécurité, être policier signifie "immunité" et "impunité" » ; ça vous dit peut être quelque chose ?

Un communiqué de solidarité avec Amal Bentounsi

a été signé par une centaine de personnes face à la plainte pour «diffamation» de la police. Ils concluent : «*Nous, soussigné(e)s, dénonçons cette nouvelle tentative de mettre en cause la liberté d'expression. Nous, nous déclarons solidaires d'Amal Bentounsi, exigeons le retrait de la plainte de Manuel Vals et l'abandon de toutes poursuites judiciaires éventuelles contre Amal Bentounsi.*» Le communiqué est, dans son intégralité, sur : <http://resistons.lautre.net/spip.php?article519> – plus d'infos : <http://www.urgence-notre-police-assassine.fr/>, Facebook : Espace commun des familles en lutte contre les crimes policiers.

Refus de se soumettre

Charles Torres, forgeron, était suspecté d'avoir fabriqué les crochets retrouvés sur les voies ferrées dans l'affaire de Tarnac. L'enquête a fait un bide, mais il restait accusé d'avoir refusé le prélèvement ADN. Pourtant, les policiers le possédaient déjà, prélevé à son insu. Le 6 mars 2013 le tribunal de Rouen a prononcé la relaxe. Infos : <http://www.leblogduforgeron.blogspot.fr/> C'est aussi ce qui est reproché au déboulonneurs, ces militants anti-pub, également poursuivis pour «dégradation grave commise en réunion» (en fait avoir recouvert des panneaux publicitaires de messages comme «vitrine du mensonge»). Lors de ce 19^{ème} procès à leur encontre, devenu tribune contre l'invasion publicitaire et le fichage ADN, la généticienne Catherine Bourgain a pu démontrer que le fichage ADN permet aujourd'hui de donner des informations sur les maladies génétiques et l'origine géographique des personnes. Encore une relaxe prononcée au TGI de Paris le 25 mars 2013, la lutte paye. Infos : <http://www.deboulonneurs.org/article649.html>

«Le flash-ball est une arme de terrorisation...»

il doit faire peur, frapper l'imaginaire collectif en frappant physiquement des individus.» extrait du communiqué de Pierre à propos de la mutilation par flash-ball de John, intérimaire d'Arcelor Mittal, manifestant à Strasbourg en février dernier. En 2007 Pierre était lui aussi la cible d'un tir policier de LDB 40 (Lanceur de balles de défense) lors d'une manifestation lycéenne. Lui aussi a perdu l'usage de son œil. Le 22 mars l'audience du procès en appel du policier tireur a été renvoyé au 28 juin : «*c'est une parodie de justice !*», s'exclame le lycéen dans la salle du tribunal. (infos sur <http://27novembre2007.blogspot.fr/>).

Le 8 mars à Audincourt, le comité «Justice pour Ayoub» qui organisait une rencontre deux ans après la mutilation du jeune Ayoub dénonçait l'immobilisme judiciaire. À cette occasion Pierre expliquait : «*Et il faut arrêter de parler de bavure. Une bavure, c'est un cas isolé. Or ces cas se multiplient...*»

Le 14 mars la Cour d'appel de Toulouse confirmait le non-lieu concernant l'affaire de Joan, cet autre manifestant blessé par un tir de flash-ball en 2009.

Ibrahim reste en prison

Ce 2 avril, la cour d'appel de Paris a divisé de moitié la peine prononcée contre lui, en première instance par le tribunal d'Evry, de deux ans de prison ferme après que sa tentative d'évasion du CRA de Palaiseau ait échoué (voir RE 116). Cette fois il a eu droit à un avocat qui a pris le temps et fait les efforts nécessaires pour le défendre, les images de vidéo surveillance ont confirmé sa version : ce sont les flics qui l'ont tabassé et pas l'inverse. Mais cela n'a pas suffi à lui rendre la liberté. Les juges parisiens n'ont pas eu le cran de donner tort à leurs confrères et aux flics accusateurs. Ibrahim payera le prix de cette connivence justice-police, il passera un an en prison. **Pour lui écrire : Ibrahim El Louar - écrou n°399815 - MAH de Fleury-Mérogis.**



Commémoration de la mort de Amine Bentounsi

Il y a un an M. Amine Bentounsi, a été lâchement tué d'une balle dans le dos par un policier qui prétendait être en état de légitime défense.

Le policier tueur, bien qu'inculpé d'homicide volontaire est toujours libre, il continue à percevoir son salaire en attendant son procès. **RDV Le 20 avril 2013 à 14 h** à la Gare de Noisy-le-Sec, RER-E, Tram-T1, infos : <http://www.urgence-notre-police-assassine.fr/123663550>

À lire la brochure «rien à déclarer»

«*Face aux flics et à la répression, on se sent souvent seuls et démunis. Malgré les outils de contrôle et la répression policière, il est possible d'éviter ou de limiter la casse, en s'organisant collectivement avant que les flics ne nous tombent dessus.*»
Info : <http://cestdejaoutdesuite.noblogs.org/2013/03/23/face-aux-flics-et-a-la-repression-brochure-rien-a-declarer/>

Observatoire des violences policières en Belgique

Un nouveau site en Belgique à l'initiative de la LDH. Témoigner, informer sur les règlements, la loi, la manière d'introduire une plainte... sur : <http://www.obspol.be>

Lille : «face à la répression, la solidarité est notre arme !»

A Lille a été créé une organisation appelée le *C.R.I.M.E.* (*Contre la Répression des Individus et des Mouvements d'Emancipation*). Il s'est fixé pour objectifs d'aider à trouver des fonds et de fournir des conseils juridiques, apporter un soutien politique lors des procès, développer un mouvement d'opinion contre la répression. Cf. un 4 page très pratique : «*kit de survie face à la police et à la justice*» et les conseils sur la garde à vue, prise d'ADN, contrôles d'identité, avocats, copwatch... Cette année il a aussi participé à la semaine contre les violences policières, en organisant 2 soirées sur des places publiques avec projection de film, batucada, etc. Dernièrement, le *C.R.I.M.E.* s'est engagé dans la lutte aux côtés de la famille de Lahoucine. Contact : crime@riseup.net